**Gambie :** **fiche pays sur les plastiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Indicateur** | **Donnes**  |
| **Population, 2019 (no.)** | 2,347,706 |
| **Population density, 2018 (people per sq. km of land area)** | 225.31 |
| **Coastal population, 2014 (no.)** | 1,324,214 |
| **Share of people living in urban areas, 2019 (%)** | 61.9 |
| **Total MSW generated, 2014 (tons/year)** | 282,378 |



**Portrait socio-économique**

La Gambie est un pays à faible revenu d'Afrique de l'Ouest qui, à l'exception du golfe de Guinée, est bordé par le Sénégal. L'économie de la Gambie dépend de l'agriculture et du tourisme, qui représentent normalement environ 33 % et 20 % du PIB, respectivement. Sur le plan administratif, la Gambie est divisée en cinq régions, une municipalité et une ville (Banjul) et fonctionne selon un système de république présidentielle avec un parlement.

En 2019, la Gambie avait un PIB global (PPA) d'environ 5,2 milliards de dollars, avec un PIB (PPA) par habitant de 2 223 dollars. Avec une superficie de 11 300 km2, la Gambie a une population de 2 347 706 habitants (2019) et une densité de population de 225,31 personnes par km2 (2018). La population est fortement urbanisée, 61,9 % des Gambiens résidant dans des zones urbaines en 2019. Bien que son littoral ne mesure que 70 km, 1,3 million de Gambiens résidaient dans les zones côtières en 2014, plus particulièrement dans la capitale, Banjul.

**Industrie du plastique et écosystème**

En 2018 et 2019, la Gambie n'a pas connu de production ou de conversion de résine au niveau national. La Gambie est un importateur net de matières plastiques. En 2019, 1,6 million de kg de plastiques ont été importés dans le pays, le PE et le PVC représentant environ 82,6 % des importations.8 Seuls 28 039 kg de plastiques ont été exportés de Gambie cette même année, dont 99,9 % étaient constitués de PE.

**Gestion des déchets solides**

La Gambie produit 0,53 kg de déchets solides par habitant et par jour, ce qui représente une production quotidienne globale de déchets solides d'environ 702 000 kg. Il convient toutefois de noter qu'environ 83,6 % des déchets solides générés en Gambie sont mal gérés.

Les déchets plastiques représentent 9 % des déchets solides municipaux en Gambie, avec un taux de production quotidien de 63 000 kg, dont 83,6 % sont mal gérés ; 1 256 kg/jour de déchets plastiques s'échappent dans l'environnement en Gambie.

**Législation, politiques et autres initiatives**

Le ministère gouvernemental responsable de la gestion des déchets municipaux en Gambie est le ministère de l'Environnement.

La gestion des déchets en Gambie est régie par les textes suivants :

- Loi nationale sur la gestion de l'environnement, 1994 : Cette loi fournit le cadre pour les normes de qualité de l'environnement, la surveillance et l'application couvrant les activités de gestion des déchets.

- Projet de loi sur la gestion des déchets, 2007 : Ce projet de loi complète l'Acte national de gestion de l'environnement, en comblant ses lacunes en matière de mise en application concernant la gestion des déchets.

- Anti-Littering Regulation, 2008 : Ce règlement est chargé de faire de l'abandon inconsidéré de détritus un délit public et promeut un assainissement environnemental approprié et des pratiques hygiéniques par l'institution d'un exercice de nettoyage mensuel à l'échelle nationale. En 2015, le gouvernement gambien a instauré une interdiction de la vente, de l'importation et de l'utilisation des sacs en plastique. En plus d'imposer des amendes en cas d'infraction, la loi a également mandaté les fabricants pour être responsables de la récupération et du recyclage des sacs en plastique.

